

code de la spécialité B.M.F03.S02.10

Codes des métiers correspondants à la spécialité :

A 1701, C 1201, C 1502, L 1809, O 1402

Fiche d'identité de la spécialité: Sécurité Agroalimentaire et Assurance Qualité

**Niveau:**Master.

**Domaine:**Sciencesdelanatureetdelavie

**Filière:**Sciencesagronomiques

**Spécialité:** Sécurité Agroalimentaire et Assurance Qualité

### 1- Localisation de la formation:

**Faculté (ou Institut) :** InstitutdesSciences Vétérinaires et desSciencesAgronomiques

**Département :** Technologie Alimentaire

**Références de l'arrêté d'habilitation du diplôme à préparer :** N°1309 du 09 aout 2016

### 2- Partenaires extérieurs :

**Entreprises et autres partenaires socio-économiques :**

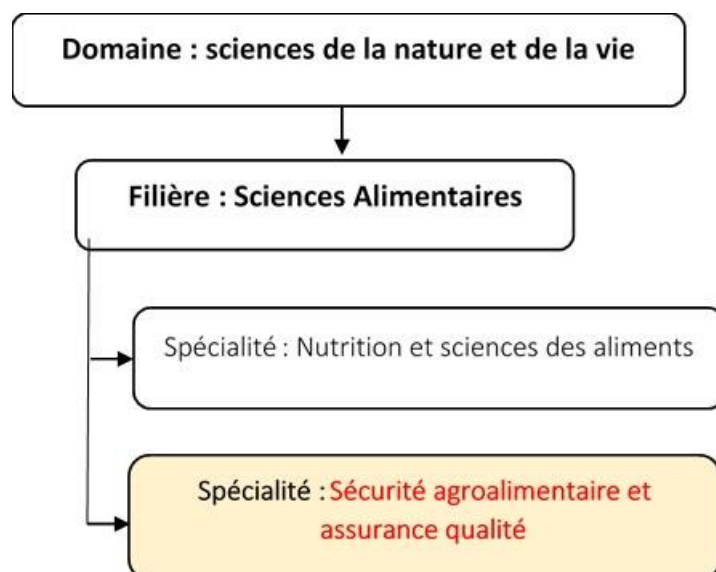
- Laiterie Aurès- Batna, Unité Abattoir avicole- Batna, Direction du commerce de Wilaya – Batna,

**Partenaires internationaux :**

- Facultés des Sciences Exactes et Naturelles – Université de REIMS-France

**Autres établissements partenaires :/**

### 3- Organisation générale de la formation: position du projet



#### 4- Contexte de la formation:

L'admission au Master est accordée pour les étudiants titulaires de la licence : Technologie agroalimentaire et contrôle de qualité et Contrôle de qualité et sécurité des aliments ou toute autre spécialité à connotation Sciences des aliments.

A l'issue de cette formation, les étudiants auront acquis des compétences scientifiques et techniques solides dans le domaine de la Technologie, des Sciences des Aliments et de la nutrition humaine, capables de maîtriser des concepts et des méthodes de contrôle de qualité, d'élaborer des schémas expérimentaux, de développer une analyse critique de situations expérimentales. Les étudiants seront familiarisés également à l'environnement de la recherche et le développement et donc capables de s'adapter et de s'intégrer dans divers départements de l'industrie agroalimentaire, pharmaceutique, biotechnologique ou encore dans des organismes d'interface nationaux ou internationaux.

#### 5- Objectifs de la formation:

L'objectif principal de ce Master, est de former des cadres de haut niveau pour les secteurs de l'agroalimentaire, l'enseignement et la recherche scientifique.

Cette formation permet l'acquisition d'un niveau de connaissances approfondies de toutes les méthodes employées au laboratoire, de leur fiabilité, mais également de maîtriser le contrôle des matières premières, le suivi de la fabrication et de la commercialisation des aliments.

Parallèlement, les étudiants seront formés à la démarche assurance qualité (HACCP, IFS, ISO par exemple) et à la veille réglementaire.

Ce niveau de formation doit donner aux diplômés la capacité d'assurer des responsabilités importantes aussi bien en recherche fondamentale que dans les différents secteurs de la recherche appliquée dans le domaine agroalimentaire public ou privés.

#### 6- Profils et compétences visés:

Au cours de cette formation, les enseignements proposés permettent à l'étudiant d'acquérir des connaissances dans diverses disciplines :

- L'acquisition de notions d'hygiène et de contrôle des produits fabriqués alimentaires localement ou importés ;
- L'application de normes internationales ;
- La formation des étudiants aux concepts et outils avancés dans la maîtrise de la qualité des produits alimentaires ;
- Donner aux étudiants une vision large et pluridisciplinaire de la recherche scientifique ;
- Permettre, à travers des stages et la réalisation d'un mémoire, l'approfondissement d'un thème de recherche ciblé, ne négligeant ni les aspects fondamentaux, ni les aspects appliqués.

Les futurs lauréats pourraient intégrer la formation doctorale dans divers domaines des sciences agro-alimentaire et d'être efficace dans les structures de la recherche au niveau des universités (cadres chercheurs ou d'enseignants-chercheurs).

#### **7- Potentialités locales régionales et nationales d'employabilité:**

Les débouchés attendus de cette formation sont nombreux au niveau régional et national, public ou privé :

- Dans le secteur de l'agro-alimentaire (conserveries, transformation des viandes, boissons, lait et dérivés, eaux minérales, confiseries ...).
- Dans le laboratoire régional de contrôle de qualité (Cacqe : Centre algérien du contrôle de qualité et emballage) ...où il pourra participer efficacement aux différentes activités de contrôle physico-chimique et microbiologique (d'identification et de caractérisation de germes pathogènes).
- Au niveau des services d'hygiène et de sécurité, au niveau des directions des Wilayas (DCW) etc.

# REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

## MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n° 304 du 09 AOÛT 2016

### portant Harmonisation des Masters habilités au titre de l'université de Batna 1 pour le domaine «Sciences de la Nature et de la Vie»

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifié et complété, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur;
- Vu le décret présidentiel n°15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n°89-136 du 29 Dhou El Hidja 1409 correspondant au 1er août 1989, modifié et complété, portant création de l'université de Batna ;
- Vu le décret exécutif n°01-208 du 2 Jomada El Oula 1422 correspondant au 23 juillet 2001 fixant les attributions, la composition et le fonctionnement des organes régionaux et de la conférence nationale des universités,
- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- Vu l'arrêté n°212 du 01 Juillet 2009, modifié, portant habilitation de masters ouverts au titre de l'année universitaire 2009-2010 à l'université de Batna,
- Vu l'arrêté n°341 du 08 Septembre 2010 portant habilitation de masters ouverts au titre de l'année universitaire 2010-2011 à l'université de Batna,
- Vu l'arrêté n°567 du 04 Septembre 2011 portant habilitation de masters ouverts au titre de l'année universitaire 2011-2012 à l'université de Batna,
- Vu l'arrêté n°652 du 09 Octobre 2011 portant habilitation de masters ouverts au titre de l'année universitaire 2011-2012 à l'université de Batna,
- Vu l'arrêté n°712 du 03 novembre 2011 fixant les modalités d'évaluation, de progression et d'orientation dans les cycles d'études en vue de l'obtention des diplômes de licence et de master;
- Vu l'arrêté n°75 du 26 mars 2012 portant création, composition, organisation et fonctionnement du Comité Pédagogique National de Domaine;
- Vu l'arrêté n°287 du 01 Octobre 2012, modifié, portant habilitation de masters ouverts au titre de l'année universitaire 2012-2013 à l'université de Batna,
- Vu l'arrêté n°598 du 24 Septembre 2013 portant habilitation de masters ouverts au titre de l'année universitaire 2013-2014 à l'université de Batna,
- Vu l'arrêté n°483 du 15 Juillet 2014 portant habilitation de masters ouverts au titre de l'année universitaire 2014-2015 à l'université de Batna,
- Vu l'arrêté n°775 du 12 Aout 2014 portant habilitation de masters ouverts au titre de l'année universitaire 2014-2015 à l'université de Batna,



- Vu l'arrêté n°772 du 26 juillet 2016 fixant la nomenclature des filières du domaine " Sciences de la Nature et de la Vie " en vue de l'obtention des diplômes de licence et de master;
- Vu le procès-verbal de la réunion conjointe des Vices Recteurs Chargés de la Pédagogie et des Présidents des Comités Pédagogiques Nationaux des Domaines élargie aux Secrétaires Permanents des Conférences Régionales relative à la procédure d'harmonisation des masters, tenue les 20-21 février 2016, au siège la Conférence Régionale des Universités du Centre (Université de Blida 1), les 24-25 février 2016, au siège la Conférence Régionale des Universités de l'Est (Université de Constantine 2) et les 27-28 février 2016, au siège la Conférence Régionale des Universités de l'Ouest (Université d'Oran 1) ;
- Vu le procès-verbal de la réunion du Comité Pédagogique National du Domaine «Sciences de la Nature et de la Vie», portant validation de l'harmonisation des masters, présentés par les établissements universitaires, tenue à l'université d'Oran 1, les 26-27 Avril 2016.

## **ARRETE**

**Article 1er :** Le présent arrêté a pour objet l'harmonisation des Masters du domaine «Sciences de la Nature et de la Vie», habilités au titre de l'université de Batna 1, conformément à l'annexe du présent arrêté.

**Art. 2 :** Les dispositions du présent arrêté ne concernent pas les étudiants inscrits en master antérieurement à l'application du présent arrêté.

Les étudiants souhaitant poursuivre leurs études conformément au référentiel, peuvent le faire via le système de passerelles. Les unités d'enseignement acquises antérieurement, sont alors capitalisables et transférables dans le nouveau parcours suivi par l'étudiant, suivant une correspondance des unités d'enseignement établie par les équipes pédagogiques des spécialités de master de l'établissement concerné.

**Art. 3 :** Sont abrogées, les spécialités des masters du domaine «Sciences de la Nature et de la Vie», habilitées au titre de l'université de Batna en vertu de:

- l'arrêté n°212 du 01 Juillet 2009, modifié
- l'arrêté n°341 du 08 Septembre 2010
- l'arrêté n°567 du 04 Septembre 2011
- l'arrêté n°652 du 09 octobre 2011
- l'arrêté n°287 du 01 Octobre 2012, modifié
- l'arrêté n°598 du 24 Septembre 2013
- l'arrêté n°483 du 15 Juillet 2014
- l'arrêté n°775 du 12 Aout 2014

**Art. 4 :** L'application du présent arrêté prend effet à compter de l'année universitaire 2016-2017.

**Art. 5 :** Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs et le Recteur de l'université de Batna 1 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

**Fait à Alger le :.....**  
**Le Ministre de l'enseignement supérieur**  
**et de la recherche scientifique**

**Annexe :**  
**Harmonisation des Masters habilités**  
**au titre de l'Université de Batna 1**  
**pour le domaine « Sciences de la Nature et de la Vie »**

Domaine	Filière	Spécialité	Type
Sciences de la Nature et de la Vie	Sciences agronomiques	Aménagement hydro-agricole	A
		Production animale	A
		Production végétale	A
		Protection des végétaux	A
		Science du sol	A
		Sciences forestières	A
	Sciences alimentaires	Nutrition et sciences des aliments	A
		Sécurité agroalimentaire et assurance qualité	A